



## **INTERNATIONAL SCHOOL OF MONTPELLIER -**

### **NinoS'cool**

321 Avenue Saint Sauveur – 34 980 SAINT CLEMENT DE RIVIERE

Tél. : 04.67.29.95.57 – Email : [info@ismontpellier.com](mailto:info@ismontpellier.com) – Web : [www.ismontpellier.com](http://www.ismontpellier.com)

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **L'école**

L'École Privée Internationale ISM / **NinoS'cool** est une SARL au capital de 5000 euros, gérée par Mme LAVERNE Delphine.

L'École Privée Internationale ISM / **NinoS'cool** est une école privée laïque hors contrat d'État, déclarée auprès de la Mairie, de la Préfecture, du tribunal et de l'Inspection Académique de Montpellier.

Ses locaux sont situés 321, Avenue Saint Sauveur – 34 980 SAINT CLEMENT DE RIVIERE.

L'école fonctionne du 01 septembre au 31 juillet, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Une permanence téléphonique est assurée pendant les heures d'ouvertures.

Le calendrier des vacances scolaires est établi d'après le calendrier académique.

Les enfants sont admis dès l'âge de 2 ans en maternelle et 5 ans en primaire.

L'école ne reçoit aucune subvention et fonctionne avec les frais de scolarité versés par les parents.

### **Le Personnel**

L'ensemble du personnel de l'école fournit au moment de son recrutement un extrait de casier judiciaire et une attestation d'examen médical précisant son aptitude professionnelle au travail en collectivité et sa non-contagiosité.

#### **- La Direction**

Elle est assurée par Mme LAVERNE Delphine, responsable décisionnaire de l'École.

La Direction est chargée :

- De la gestion administrative de l'Établissement,
- Du recrutement du personnel et des stagiaires admis sous convention sur lesquels elle exerce un pouvoir hiérarchique,
- Des décisions d'admissions ou de radiation,
- De veiller à la santé, l'hygiène et la sécurité des enfants accueillis,
- De définir avec son équipe les axes du projet pédagogique et les règles de la vie de l'École.

#### **- Le personnel pédagogique et d'encadrement :**

**Le personnel enseignant** est recruté sur la base au minimum d'une Licence.

Pour l'enseignement des langues, l'enseignant possède la langue étrangère enseignée comme langue maternelle et justifie d'une expérience auprès d'enfants. Le recrutement étant déterminé par des critères évaluant les compétences et aptitudes pédagogiques d'une part, et la maîtrise de la langue d'enseignement d'autre part, aucune discrimination sur la nationalité des candidats n'est prise en compte.

**Le personnel d'encadrement** est chargé :

- D'encadrer, avec le professeur, les activités pédagogiques,
- De surveiller la santé, l'hygiène et la sécurité des enfants de la classe,
- D'aider à la préparation et au bon déroulement des repas.

## **Présentation des conditions d'admission et de radiation**

### **Les modalités d'inscriptions**

L'inscription des enfants se fait dans les locaux, par Mme Laverne.

Elle devient effective après le dépôt du dossier complet, au plus tard avant le premier jour de classe.

### **La radiation :**

Elle peut être prononcée par la direction de l'École en cas :

- D'inobservation de ce présent règlement,
- D'une inadaptation de l'enfant ou des parents à l'École,
- D'un non-respect vis-à-vis des employés ou d'autres enfants,
- D'un désaccord avec la Direction pédagogique, administrative ou logistique de l'école.

**La radiation intervenant après la période d'essai de 1 mois fera l'objet d'un préavis de 2 mois non remboursable.**

## **La vie à l'école**

**ACCUEIL** : Chaque enfant doit être laissé par les parents ou la personne chargée de son accompagnement soit à une enseignante soit à la personne chargée de l'accueil.

Aucun enfant ne doit être déposé seul au vestiaire. L'école n'est pas responsable d'un accident qui surviendrait avant l'entrée en classe.

**SORTIE** : A la sortie, l'enfant ne sera remis qu'à ses parents ou à une personne qui nous aura été préalablement présentée. En cas d'imprévu les parents devront donner une autorisation écrite datée et signée, et nous téléphoner.

**ABSENCES – MALADIES** : En cas d'absence, prévenez-nous par téléphone. Signalez immédiatement tout cas de maladie contagieuse ainsi que toute contamination par des parasites. Il est souhaitable que les enfants atteints de maladies contagieuses ne fréquentent pas l'école.

En cas de maladie survenue à l'école, la Direction appelle les parents et ensemble, ils décident de la conduite à tenir.

En cas d'urgence, accident grave, la Direction fera appel en priorité aux services d'urgence SAMU ou Pompiers.

Les parents seront aussitôt prévenus. Il est très important de pouvoir vous joindre à tout moment en cas de maladie brusque ou d'accident. N'oubliez donc pas de nous communiquer en cours d'année toute modification de lieu, d'horaires, de numéro de téléphone (domicile, travail, ou portable).

En cas de maladie nécessitant une éviction, un certificat du médecin devra être impérativement fourni au retour de l'enfant à l'école.

Nous acceptons de donner à l'école lors du repas de midi les médicaments aux enfants qui restent à l'école. Nous vous demandons d'inscrire le nom de l'enfant sur les boîtes et de remettre les médicaments accompagnés du double de l'ordonnance le matin à une enseignante, sans quoi nous ne pourrions les donner. **Aucun traitement ne sera administré sans ordonnance.**

Le personnel se réserve le droit de refuser d'administrer un médicament sous certaines conditions.

Si votre enfant porte des lunettes, signalez-nous s'il doit les garder ou non pour les activités physiques ou les récréations.

**POUR LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS SONT INTERDITS** : les pin's, broches, récipients ou biberons en verre, parapluies, jouets personnels, chewing-gum, bonbons, cacahuètes, allumettes, billes, élastiques, flacons, médicaments, pièces de monnaie, briquet, jeux électroniques, petites balles dures, baladeurs mp3, **téléphones portables** et tout autre objet évidemment dangereux pour votre enfant ou ses camarades.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent et d'objets de valeur.

**Parents, vous êtes responsables du contenu du cartable et des poches de votre enfant.**

### **LES BONNES HABITUDES**

• L'hiver, l'école est bien chauffée, ne pas trop couvrir les enfants mais prévoir vêtements et chaussures en fonction du temps.

• Penser à nous signaler tout événement important, toute information concernant l'enfant ou son environnement familial et affectif.

• Pour toute communication avec les enseignants, il vous suffit, soit de nous parler en dehors des heures d'enseignement quel que soit le jour, soit de prendre rendez-vous pour un moment autre qui vous conviendrait ainsi qu'à nous.

• Ne pas hésiter à venir nous parler de tout problème concernant votre enfant et sa scolarité au sein de notre école, nous sommes toujours disponibles pour cela.

### **L'hygiène des enfants**

Les enfants doivent être amenés à l'école dans un état décent de propreté.

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

### **L'alimentation**

L'enfant doit avoir pris son petit déjeuner à domicile.

Le repas et le goûter de l'après-midi sont fournis par les parents. Les sucreries ne sont pas autorisées à l'école exceptée à l'occasion de fêtes ou anniversaires et en accord avec les enseignants.

### **Les sanctions**

Les élèves sont tenus de respecter les règles qui régissent la vie dans la classe et au sein de l'école. Tout manquement aux règles expose l'enfant à des sanctions d'isolement pendant la classe ou la récréation. Les parents seront convoqués si nécessaire.

**PROBLEMES ENTRE ENFANTS** : S'il y a un problème entre les enfants, les parents ne doivent pas intervenir directement. Chaque parent doit prévenir la direction afin de trouver la solution adaptée, au besoin d'organiser une réunion entre les parents concernés.

En aucun cas les litiges sont traités entre les parents au sein de l'école sans la présence d'un membre du personnel.

## **L'organisation de la vie scolaire**

### **MATERNELLE**

- Les horaires d'ouverture de l'école : 7h30 à 18h30
- Les horaires de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi
  - Matin : 9h – 11h30
  - Après-midi : 13h – 16h30
- Les horaires de garderie : 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30

Pour que vous puissiez imaginer votre enfant à l'école, et parce que nous tenons beaucoup à cette communication école famille nous allons vous décrire une journée de votre enfant.

7h30 - 9h	Accueil des enfants en classe, ateliers libres (dessins, jeux de construction, jeux de société, puzzles...)
9h - 9h20	Rituels collectifs : chansons et comptines, date du jour, météo...
9h20 - 10h	Activités pédagogiques par classe
10h – 11h	Passage aux toilettes par petits groupes, puis un moment goûter-détente, très léger : un fruit et de l'eau et récréation.
11h - 11h30	Activités pédagogiques par classe
11h30	<u>Le déjeuner</u> : les repas peuvent être apportés par les parents et stockés au frigo ou commandés au service traiteur. Nous nous chargeons de réchauffer les repas, de surveiller et aider les enfants à manger et nous assurer que le repas soit un moment de détente et de convivialité.
12h45	<u>La sieste</u> : Elle n'est pas obligatoire. Nous sommes à l'écoute des familles, qui connaissent bien le rythme de sommeil de leur enfant. Une salle de repos est aménagée où les enfants peuvent dormir après le repas. Ils se lèvent dès qu'ils se réveillent. Les plus grands ont une période calme.

13h30-15h30	Réveil échelonné pour les plus petits. Activités pédagogiques pour les plus grands.
15h30 - 16h	Passage aux toilettes par petits groupes, puis moment goûter (à apporter par les parents)
16h - 16h30	Jeux en extérieur
16h45-18h30	Ateliers jeux

## **PRIMAIRE**

- Les horaires d'ouverture de l'école : 7h30 à 18h30
- Les horaires de classe, lundi mardi, jeudi, vendredi :
  - Matin : 8h30 – 12h
  - Après-midi : 13h30 – 17h
- Les horaires de classe, mercredi :
  - Matin : 8h30 – 12h, pas d'accueil le mercredi après-midi.
- Les horaires de garderie : 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h30

7h30 - 8h30	Accueil des enfants en classe, ateliers libres (dessins, jeux de construction, jeux de société, puzzles, outil multimédia...)
8h30 – 10h15	Activités pédagogiques
10h15 – 11h00	Petit goûter (fruit ou compote) et récréation
11h00 – 12h00	Activités pédagogiques
12h00 – 12h45	<u>Le déjeuner</u> : les repas peuvent être apportés par les parents et stockés au frigo ou commandés au service traiteur. Nous nous chargeons de réchauffer les repas, de surveiller et aider les enfants à manger et nous assurer que le repas soit un moment de détente et de convivialité.
12h45 – 13h30	Jeux libres à l'intérieur ou l'extérieur
13h30 – 15h	Activités pédagogiques
15h – 15h45	Gouter et récréation
15h45 – 17h	Activités pédagogiques
17h – 18h30	Ateliers jeux

## **Respect des horaires**

**Il est important pour la vie de la classe, et de l'école plus généralement, que les horaires soient respectés.**

**Le matin** : L'école démarre à **8h30 pour les primaires** et **9h pour les maternelles** et pour le bon fonctionnement de l'école votre enfant doit être présent au plus tard quelques minutes avant.

Après cet horaire, l'enseignant de votre enfant se réserve le droit d'accepter ou non votre enfant dans sa classe.

**A 9h le portail sera fermé et aucun enfant ne sera accepté après cet horaire.**

**Le soir : L'école ferme ses portes à 18h30.**

La personne responsable de la garderie doit donc être libérée à 18h30, nous vous demandons donc d'arriver quelques minutes avant 18h30.

**Tout retard sera systématiquement facturé à l'attention des enseignants et du personnel encadrant retenus en dehors de leurs heures de travail. Cette indemnité ne justifie aucunement tout retard qui doit rester exceptionnel.**

Arrivée entre 18h30 et 18h40 : 5 €

Arrivée entre 18h40 et 18h50 : 15 €

Après 18h50 : 20 €

—

**Tous les membres du personnel de l'école s'engagent à respecter le présent règlement et sont habilités à le faire respecter.**